

ACADEMIE ^{DES} BEAUX-ARTS



INSTITUT DE FRANCE

Prix de Gravure Mario Avati - Académie des beaux-arts

Donation Helen et Mario Avati parrainée par CAFAmerica

Édition 2013

RÈGLEMENT

Le Prix Mario Avati – Académie des beaux-arts a été créé en 2013 sous l'égide de l'Académie des beaux-arts en hommage au graveur Mario Avati, grâce à la donation Helen et Mario Avati et le parrainage de CAFAmerica.

1. Objet

Le Prix a vocation d'encourager les artistes qui, par la qualité de leur œuvre contribuent à faire progresser l'art de la gravure, auquel Mario Avati a consacré sa vie.

Le Prix est destiné à récompenser l'œuvre gravé d'un artiste confirmé, de toute nationalité, quelle que soit la technique d'impression utilisée.

2. Prix

Le montant annuel du Prix s'élève à 40 000 US\$.

Le Prix est attribué chaque année.

A titre exceptionnel, le jury a la possibilité de décerner le Prix à deux candidats, entre lesquels le montant sera divisé en parts égales.

3. Modalités de participation

Les dossiers de candidature devront comprendre :

- le bulletin d'inscription dûment rempli et signé
- un Curriculum Vitae (en français et en anglais)
- des reproductions de bonne qualité représentatives du travail de l'artiste (imprimées ou sous format numérique : CD-ROM, DVD, clé USB) ;
- des catalogues
- une enveloppe de transporteur (DHL, Fedex, UPS, etc...) complétée et affranchie pour le retour du dossier

Les dossiers devront être adressés sous pli recommandé à l'adresse suivante, avant le lundi 15 juillet 2013, le cachet de la poste faisant foi :

Secrétariat de l'Académie des Beaux-Arts

A l'attention de Mme Alexandra Poulakos-Stehle
23 Quai de Conti
CS 90618
75270 Paris cedex 06

Les dossiers devront porter la mention "Prix Mario Avati - Académie des Beaux-Arts".

Les dossiers incomplets ou reçus après la date indiquée ci-dessus, de même que les candidatures ne correspondant pas aux critères requis, ne seront pas pris en considération.

Aucun dossier ne pourra être déposé ou repris directement à l'Académie. Les dossiers seront renvoyés uniquement aux candidats qui auront joint une enveloppe affranchie au tarif en vigueur.

Pour toute question merci d'envoyer un message à :

alexandra.poulakos@academie-des-beaux-arts.fr

4. Jury

Le Jury de l'édition 2013 est composé de neuf personnalités du monde des arts et des lettres.

La durée du mandat des membres du jury est de trois ans, éventuellement renouvelable.

En cas d'égalité, le Président du jury dispose d'une voix prépondérante.

Le Jury règle lui-même ses critères et modalités de sélection et d'attribution. Ses décisions sont sans appel. Aucun recours fondé sur le déroulement et le résultat du Prix ne pourra être admis.

5. Calendrier

22 avril 2013 : ouverture de l'appel à candidatures et mise en ligne du bulletin d'inscription sur le site de l'Académie des beaux-arts :

www.academie-des-beaux-arts.fr

15 juillet 2013 : date limite pour l'envoi des candidatures (cachet de la poste faisant foi)

Passée cette date, aucune candidature ne sera retenue.

Septembre 2013 : Présélection des candidats

Mi-octobre : Désignation du lauréat.

20 novembre 2013 : Remise du prix sous la coupole, lors de la Séance solennelle de l'Académie des beaux-arts

Janvier 2014 : Exposition des œuvres du lauréat à l'Institut de France

6. Remise du Prix

Le prix sera remis chaque année au mois de novembre lors de la séance solennelle de l'Académie des beaux-arts, sous la Coupole de l'Institut de France.

7. Règlement

Le présent règlement peut être modifié partiellement ou totalement par l'Académie des beaux-arts, en accord avec les représentants d'Helen et Mario Avati, avec effet pour l'année suivante.

Le dépôt d'une candidature implique la soumission inconditionnelle de son auteur au présent règlement.

8. Exposition

Une exposition des œuvres du lauréat du concours sera organisée à Paris, à l'Académie des beaux-arts/Institut de France.